

## Conseil Communautaire du 27 février 2020 - Délibération n°3 « Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du canton d'Ossun

Intervention de Yannick BOUBÉE

### A - Préalable :

Aucun élu ici n'a envie de voter contre le PLUi de l'ex-CCCO.

Pour autant, la situation devant laquelle nous nous trouvons est très particulière :

- Soit voter POUR l'arrêt du PLUi, et par conséquent accepter de fait la possibilité de l'implantation de l'hôpital unique à Lanne,
- Soit voter CONTRE car nous ne sommes toujours pas éclairés, donc convaincus rationnellement, sur la pertinence du choix du site et de ses conséquences.

Encore une fois, les non-réponses aux questions posées concernant cet équipement important tant en termes de service public du territoire, que d'impact financier pour notre collectivité nuisent au nécessaire débat que nous devrions avoir.

En effet, la démocratie se nourrit de débats de raison et les élus que nous sommes doivent être guidés à la fois :

- par l'exigence du maintien d'un service public de santé de qualité dans le département, et donc au-delà du territoire de la CA-TLP : accessibilité, éloignement/proximité par rapport à l'existant, ...
- par la préoccupation de bonne gestion de l'argent public des contribuables, en particulier ceux de la CA-TLP et du département des Hautes-Pyrénées, car les conséquences du choix impliquent ces échelons.

Notre réflexion se conclut par l'expression de doutes très forts sur la pertinence du projet, suscités par 3 éléments, dont les 2 derniers sont contradictoires et justifieraient à eux seuls une étude approfondie et un vrai débat :

- **A minima, la fermeture du service des urgences à LOURDES est totalement inacceptable.** En effet, cette ville de 14 000 habitants compte en moyenne 30 000 résidents 7 mois / an - dont un nombre significatif en situation de fragilité - et son positionnement géographique à la confluence des vallées des Gaves rend nécessaire le maintien d'un service adapté pour ne pas aggraver les temps d'intervention pour les populations valléennes.

- Depuis un an, la Communauté d'Agglomération de Tarbes – Lourdes - Pyrénées est propriétaire de 65 hectares acquis pour 12,3 M€ dont la destination initiale est aujourd'hui caduque (ZAC SEMEAC – SOUES) ; la zone, en bordure d'une bretelle d'autoroute, est remarquablement située et déjà desservie par les différents réseaux et des équipements de traitement parfaitement dimensionnés à l'enjeu de l'hôpital public.

- Mais arrive ensuite une question fondamentale : quid des 2 friches hospitalières dans les 2 villes ? ... Alors que TARBES et LOURDES émargent au dispositif national « Cœur de Ville », n'est-il pas incohérent que la puissance publique, dont la Communauté d'Agglomération, fabrique sciemment 2 friches alors que, simultanément, de l'argent public est injecté pour recréer de l'activité « intra muros » ?

## **B - Les questions légitimes, les problèmes posés par cet hôpital unique :**

**La création de l'hôpital unique à Lanne, entraîne de fait la fermeture des Services des urgences à Tarbes et à Lourdes.**

**En considérant que le maintien indispensable d'un service des urgences à LOURDES (sujet aujourd'hui posé par des professionnels et des candidats aux élections municipales) est acquis (...ce qui n'est pas le cas), alors la situation géographique d'un hôpital à LANNE pose vraiment question...**

### **1/ L'accès au service public :**

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics approuvé le 4 avril 2018 par la Préfète des Hautes-Pyrénées mentionne : « veiller au bon équilibre des conditions d'accessibilité au système hospitalier pour tous les Hauts Pyrénéens ».

Ce ne sera pas le cas avec le positionnement d'un hôpital à LANNE qui augmentera les distances et les temps de déplacement des usagers du Val d'Adour, du Magnoac, du Pays de TRIE, des vallées pyrénéennes, de LOURDES et de TARBES.

### **2/ Le coût des réseaux générera d'importantes dépenses d'argent public, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement :**

- Pour le Département : les infrastructures routières à créer pour le raccordement à la RN21 ou à adapter pour le réseau départemental de desserte. Est-ce que les gestionnaires ont été consultés sur les conséquences de cette implantation ?

- Pour la Communauté d'Agglomération, qui vient de prendre les compétences eau et assainissement le 01/01/2020 : les réseaux d'eau et d'assainissement à amener et à traiter, auxquels s'ajoute l'extension du réseau de transport en commun pendulaire à fort cadencement.

### **3/ Une ineptie contraire aux politiques publiques en matière d'urbanisme, de foncier ou de lutte contre le changement climatique :**

- Toutes les politiques publiques depuis 10 ans sont guidées par la lutte contre l'étalement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles. Nous devons également nous inscrire dans le nouvel objectif ZAN « Zéro Artificialisation Nette » : or, l'hôpital unique à LANNE, c'est exactement ce qu'il ne faut plus faire !

- De plus, l'hôpital à LANNE générera des déplacements plus longs et plus coûteux pour les Personnels, les véhicules sanitaires et de secours, les usagers et les accompagnants.

Pourtant la Communauté d'Agglomération se dote de documents stratégiques et vertueux comme :

- le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) ; alors que ce plan impose la diminution des gaz à effet de serre, la diminution des déplacements en voiture, le développement des alternatives (transport en commun, vélo, à pied), dans les faits, l'équipement majeur départemental de santé publique à LANNE contribuera à détériorer la qualité de l'air et à participer davantage au réchauffement climatique !
- le PAT (Projet Alimentaire de Territoire) consacre les terres agricoles à la production de biens alimentaires, et lutte contre l'artificialisation des terres. Mais, une fois de

plus, la pratique est inverse dans un secteur déjà fortement impacté par les zones économiques : Pyrénia 150ha, Pyrene AeroPole 30ha, CapAero 30 ha, Parc des Pyrénées 50ha, infrastructures routières (RN21, aménagement et contournements – 50 ha) ... il ne manquait plus qu'un équipement public d'au moins 20 hectares !

### **C - Les conséquences :**

Ce choix géographique continue d'interroger de nombreux maires et élus de proximité au travers de 2 exigences non satisfaites :

- par-delà le coût évalué de 220M€ pour la création d'un Hôpital neuf où qu'il soit, il faut chiffrer les coûts et charges globales des différents scénarii intégrant le foncier, les réseaux, les équipements de traitement, les transports et déplacements, .... Il faut aussi mesurer l'impact environnemental et climatique, aspect très superficiellement abordé dans l'argumentaire (bioclimatique, exposition sud, ...) ; tout cela reste donc à évaluer.
- L'aspect social du projet prévoit une diminution des actifs hospitaliers sur le nouveau site, alors que la population reste identique, voir progresse à nouveau, ce qui correspond de fait à une diminution de la qualité du service public !

Ces demandes n'ont reçu aucune réponse et le débat ne peut pas être confisqué à la faveur d'un vote sur un document d'urbanisme.

### **En conclusion :**

En termes de méthode, il est impossible de voter de façon éclairée cette délibération, du fait des conséquences de la potentielle installation de l'équipement public prévu :

- Combien coûteront à la Communauté d'Agglomération, en investissement et en fonctionnement, les transports interurbains à mettre en place et, surtout, l'amenée des réseaux ?
- Quelles conséquences auront pour les contribuables ces dépenses supplémentaires non chiffrées aujourd'hui : hausse de la fiscalité, augmentation des redevances eau, assainissement ?
- S'agissant de l'hôpital public, sommes-nous prêts à défendre l'hôpital de Lourdes, en tout cas la conservation d'un service médical de santé et d'urgence adapté à la réalité du besoin de proximité ? Il faudrait également connaître les coûts globaux des différents scénarii : installation à Lanne, installation sur l'ancienne ZAC Séméac-Soues, réhabilitation des 2 sites actuels.

Ne souhaitant absolument pas voter contre le PLUi de l'ex-CCCO, et ne souhaitant pas voter pour l'hôpital en l'état actuel des questions sans réponse, je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir reporter le vote de cette délibération, report à évaluer au temps nécessaire à la production des chiffrages demandés et à la présentation transparente des différents scénarii de manière à déterminer la solution la plus favorable (3-4 mois ?).